

ANNEXES

I. - CHRONOLOGIE *

Janvier

- 1^{er} Visite du Cdt Jalloud au Pdt syrien H. El Assad.
 1^{er} Le Noël chrétien est déclaré fête populaire et sera célébré le 6.1 (date orthodoxe).
 2 et 3 Découverte de deux nouveaux gisements pétroliers au large de Tripoli (Sirt Oil et Rompetrol).
 2 et 3 Visite du vice-pdt syrien Khaddam.
 4/1 au 5/2 Kadhafi demande aux congrès populaires d'autoriser la libération des 4 Britanniques ; Terry Waite intervient le 8 devant les congrès ; les prisonniers sont libérés le 5 février.
 5 Le Cdt Jalloud appelle à la fusion immédiate Syrie-Libye devant le 8ème congrès du parti Ba'th.
 13 Assassinat à Rome de l'attaché de presse du Bureau populaire de Libye dans la capitale italienne. L'attentat est revendiqué à Londres par Al Borkân (le Volcan), groupe opposé au régime libyen.
 15 A Tripoli, accord maroco-libyen de coopération agricole.
 15 Visite à Rabat du secrétaire libyen au plan. Rencontre avec le premier ministre marocain.
 15 Visite de Chérif Messaadia, n°2 du FLN algérien.
 18 Création d'une commission mixte maroco-libyenne pour la recherche pétrolière au Maroc.
 19/21 Visite du pdt gambien.
 20/23 Visite à Tripoli du ministre sud-yéménite des affaires étrangères.
 21 Visite en Mauritanie de A. El Zlitni, secrétaire libyen à l'enseignement.
 23 Interview de Kadhafi à *Koull al 'Arab* : « Nous ne permettrons à personne de nous combattre à partir du Tchad ou de faire de ce pays une base dirigée contre nous (...) car il y va de notre sécurité et de celle de nos frontières. »
 23 au 28 Abdessalem Triki en Turquie puis en Iran où il rencontre le ministre syrien des affaires étrangères.
 28 et 29 Visite du gl Giap, vice-premier ministre vietnamien.
 30 et 31 Visite de W. Jumblatt ministre libanais des travaux publics et dirigeant du PSP.

Février

- 2 Visite du premier ministre bulgare.
 3 La Libye accorde aux Syriens le statut de résidents permanents.
 7 Demande libyenne de rétablissement des relations diplomatiques avec Londres qui se déclare prêt à améliorer les rapports (cf 20).
 18 et 19 La Libye offre au Soudan de se substituer aux Etats Unis dans l'apport de l'aide ; à *Al Ayyam*, le maréchal Numeiry révèle qu'il y a des tractations secrètes entre le Soudan et la Libye, mais s'indigne que la Libye lui ai proposé de racheter les opposants libyens qui se trouvent au Soudan.
 20 Condamnation à Londres de 3 étudiants libyens pour participation à un attentat contre un opposant à Kadhafi.
 20 Commission mixte libyo-ghanéenne (1^{re} session).

* Etablie par Hervé Bleuchot et Taoufik Monastiri.

- 23 Kadhafi dénonce le danger des divisions confessionnelles dans le monde arabe.
- 26/2 au 2/3 10^e session ordinaire du CGP ; présence d'une délégation parlementaire marocaine.
- 28 Attentat à Vienne contre M. Ghadamsi, ancien ambassadeur libyen.

Mars

- 1^{er} au 3 Visite du chef de la junte militaire de Surinam (accord).
- 1^{er} Tripoli rejette la responsabilité des attentats contre les Libyens sur Arafat, la CIA et les Frères musulmans.
- 2 Kadhafi met en garde les Occidentaux qui « hébergent » les opposants libyens et les Etats-Unis qui attisent les divisions interarabes.
- 3 Dans la revue *Al mauqif al'arabi*, Kadhafi dénonce les ingérences iraniennes au Liban.
- 4 au 6 Visite du Pdt roumain Ceaucescu (accord-cadre).
- 5 au 25 20^e foire de Tripoli : 37 pays participants.
- 6 Désignation par la Libye des 60 représentants libyens à l'assemblée maroco-libyenne.
- 9 au 14 Congrès général des ingénieurs libyens : refus des experts étrangers.
- 11 au 14 Commission mixte libyo-espagnole.
- 12 Nouvelle condamnation à Londres d'un étudiant libyen : 15 ans de prison ; un autre est acquitté.
- 17 Le visa d'entrée en Libye est supprimé pour les ressortissants des pays arabes.
- 20 Consultation entre la Libye, l'Algérie, la Syrie et le Sud-Yemen à Damas : projet d'un sommet de la fermeté.
- 23 Visite du ministre est-allemand des affaires étrangères.
- 25 Hamed El Houderi nouvel ambassadeur de Libye à Paris.
- 26 Rencontre à Téhéran des ministres des affaires étrangères libyen, syrien et iranien pour coordonner leurs politiques.
- 26 Création d'une association d'amitié maroco-libyenne.
- 28 Abdessalem Triki au Mali : entretiens sur le Tchad.
- 28 Discours de Kadhafi ; à côté des thèmes habituels on note un appel à l'union à l'Algérie, au Yémen, au Maroc, à la Syrie ; « le Sahara est une affaire arabe et non internationale ».
- 29 Visite du vice-premier ministre tchécoslovaque.
- 31 La Libye demande l'ajournement de la conférence ministérielle arabo-africaine qui devait se tenir à Tripoli le 15 avril.

Avril

- 1 Accord de coopération libyo-yéménite (Rép. Arabe du Yémen).
- 2 Avertissement américain au colonel Kadhafi : il sera tenu pour « responsable de toute action terroriste libyenne à l'encontre des ressortissants ou des intérêts américains en quelque lieu que ce soit ».
- 2 Assassinat à Nicosie d'un homme d'affaires libyen.
- 6 Assassinat à Bonn d'un opposant au régime de Kadhafi.
- 6 Tripoli reconnaît le nouveau régime de Khartoum.
- 8 La Somalie rétablit ses relations avec la Libye (rompues en 1981).
- 9 Accord pour la libération simultanée du navire français « Rove » (saisi à Benghazi en 79) et du libyen « Ghat » (saisi à Marseille en août 84).
- 14 et 15 Tournée en Libye de Kadhafi.
- 15 Le Sénat américain donne toute autorité au Pdt Reagan pour suspendre les relations commerciales des Etats-Unis avec la Libye.
- 17 la GB expulse un Libyen soupçonné d'activités terroristes.

- 23 Accord de normalisation des relations libyo-soudanaises ; les émissions radio de l'opposition libyenne cessent.
- 23 Commission mixte libyo-tchécoslovaque à Prague.
- 24 Commission mixte libyo-togolaise à Tripoli.
- 26 Attentat à la bombe contre les locaux de la LAA à Genève.
- 27 Sommet quadripartite d'Ouadagoudou (Burkina-Faso) avec les Pdts du Bénin et du Ghana ainsi que le cdt Jalloud.

Mai

- 1^{er} La Libye implique la GB dans la mort d'un homme d'affaire libyen survenue en GB en Août 84.
- 3 Le ministre marocain de la santé à Tripoli (accord).
- 4 au 9 Le cdt Jalloud au Soudan : accords.
- 4 au 7 Session extraordinaire du CGP ; résolutions : aide aux forces révolutionnaires dans le monde arabe, appui à la résistance libanaise et palestinienne, aide à la révolution soudanaise; désignation du Comité populaire général nouveau : (19 membres sont reconduits) ; Fawzi al Cherkaoui (plan) devient responsable de l'économie et des affaires pétrolières; le secrétariat au pétrole est supprimé; nomination de Mohammed Charaf Ed-Dine Fitouri à l'information et à la culture et de Moussa Mohammed Omar à la recherche scientifique (cf. Doc.).
- 8 Obsèques à Tripoli de Mohamed Abdessalem Hamid Abou Minyar Kadhafi, père de Mouammar Kadhafi, décédé à l'âge de 100 ans.
- 9 Fermeture de la mission diplomatique au Sierra Leone.
- 9 Prêt libyen (Banque lib. du com. ext.) de 100 M\$ au Maroc (BMCE) pour l'achat de blé.
- 14 Identification en RFA du corps trouvé en juillet 84 comme étant celui de M. Duik, ancien ministre libyen disparu en 80.
- 14 au 16 Tournée du colonel Kadhafi : Burundi, Rwanda, Soudan, Arabie séoudite.
- 23 Rétablissement des relations diplomatiques avec la Mauritanie (rompues depuis avril 84).
- 24 Abdessalem Triki en Syrie : relance de l'unité.
- 28 Kadhafi reçoit le ministre marocain des AE.

Juin

- 2 A Tripoli et Benghazi, destruction par le feu de « tous les instruments de musique occidentale dénaturant la culture et l'héritage arabe authentique et les principes révolutionnaires du *Libre vert* ».
- 3 Le Niger fait état d'un raid de Touaregs pro-libyens dans le Nord.
- 5 Expulsion d'un diplomate libyen en poste à l'ONU accusé de comploter contre les dissidents libyens.
- 8 Le Zaïre annonce le démantèlement d'un réseau terroriste prolibyen.
- 11 Discours de Kadhafi : pas de désarmement des camps palestiniens au Liban, union des pays arabes.
- 11 et 12 A. Triki en Syrie : reçu par H. Al Assad : situation libanaise.
- 17 au 19 A. Triki à Téhéran.
- 20 Cession par la société américaine Occidental Petroleum de 25 % de ses intérêts en Libye à la société autrichienne DMW. C'est la 3^e société américaine depuis 1982 qui se retire de Libye, après EXXON et MOBIL.
- 20 au 24 Visite officielle de Rafsanjani (pdt du parlement iranien); entretiens avec Kadhafi et Jalloud ; communiqué commun faisant état d'une alliance stratégique. Cf. 26.
- 22 Kadhafi reçoit R. Guedira, conseiller d'Hassan II.

- 26 L'Irak décide de ne plus reconnaître le régime libyen; en réaction la Libye demande l'exclusion de l'Irak de la Ligue arabe et de la conférence islamique.
 29 La Libye précise qu'il n'y a pas eu traité d'alliance avec l'Iran.
 29 et 30 Le ministre soudanais de la défense est reçu par Kadhafi.

Juillet

- 2 au 4 Visite officielle de Mme Agatha Barbara, présidente de la République de Malte. Elle est reçue par Kadhafi le 3.
 5 au 7 Accord militaire avec le Soudan; Sewar El Dahab : « Ce n'est ni un pacte militaire, ni un traité (...). Nos amis occidentaux n'ont aucune raison de s'inquiéter ».
 5 M. Thiam Tidjani, représentant en Europe du CDR (Conseil démocratique révolutionnaire, principale composante du GUNT) dénonce la politique libyenne à l'égard du Tchad : « Nous avons été trahis par les Libyens. Nous voulons des négociations directes avec H. Habré ».
 5 au 7 A Vienne, réunion de l'OPEP; maintien des prix et des plafonds de production.
 7 Election, à Rabat, des membres du Bureau du « Comité Supérieur de l'Union arabo-africaine ».
 8 JANA citant « une source bien informée » annonce que les Egyptiens n'ont plus le droit de travailler en JALPS et ajoute que « tant que les Libyens ne jouissent pas du droit d'entrer et de travailler en Egypte, il a été décidé qu'on rendra la pareille à ce pays ».
 10 Le roi Hassan II reçoit les membres du « Comité Supérieur de l'UAA » : « Vous êtes les messagers de l'Unité pour construire la famille arabe unie » leur déclare-t-il, invitant les autres pays arabes et africains à rejoindre l'Union arabo-africaine. Il ajoute : « il est impossible... que les peuples libyen et marocain aient tracé une stratégie contre quiconque de leurs voisins ».
 14 Le nouvel ambassadeur de France en Libye, M. Levesque, présente ses lettres de créances au Secrétaire du Comité populaire du Bureau populaire des Liaisons extérieures.
 16 Visite du ministre turc du commerce; accord selon lequel la Libye s'engage à payer en pétrole les arriérés dus aux entreprises turques.
 17/20 Mohamed Az-Zarouk Rajab (secrétaire du Comité populaire général) en Yougoslavie.
 17 Communiqué publié par l'agence JANA :
 « Partant des résolutions des CPB concernant le fait que la JALPS est la terre de tous les arabes, les frères arabes ayant déjà présenté des demandes pour l'obtention de la nationalité arabe et ceux qui vont le faire sont considérés comme ayant obtenu cette nationalité dès lors qu'ils ont présenté leurs demandes. Des mesures urgentes seront prises par le Comité populaire général de la Justice afin de donner cette nationalité à ceux qui la demandent ».
 18 au 21 A Addis-Abéba, 21ème sommet de l'OUA; l'ordre du jour touche essentiellement des questions économiques; absence du Maroc et du Zaïre; contacts entre les présidents Moubarak et Chadli Bendjedid.
 19 A Bonn, bouclage de l'ambassade de Libye par la police qui craint des attentats; quatre diplomates libyens sont expulsés.
 19 A Tunis, démantèlement de deux réseaux d'espionnage impliquant l'Irak et la Libye.
 19 Signature à Rabat d'un protocole d'accord de coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports, entre la Libye et le Maroc.
 19 Commission mixte libyo-yougoslave : accord.
 20 Interview de Kadhafi au journal tunisien *Réalités* : « Nous réservons, dit-il, un bon accueil à un million de Tunisiens qui disent : nous voulons la nationalité arabe, la Jamahiriya est l'Etat des arabes; mais lorsque quelqu'un

- vient uniquement pour prendre de l'argent pour le transférer à l'étranger, il est considéré comme un étranger ! ».
- 22 au 25 A Genève, réunion de l'OPEP : « baisse symbolique » du prix de certaines qualités de brut.
- 24 « Les Congrès populaires de Soussa al-Jadida (dans le Jabal al- Akhdhar) ont décidé » annonce JANA, « de transformer leur ville en « *ville de production et de défense* » dans le cadre du projet de militarisation des villes et des villages.
- 26 Visite du ministre polonais du commerce (accord).
- 27 A Rome commission mixte italo-libyenne; accord dans le domaine de la pêche.
- 28 La JALPS annonce qu'elle reconnaît la situation née en Ouganda du coup d'Etat militaire qui vient de renverser le président Milton Obote.
- 29/7 au 2/8 En Corée du Sud, commission mixte libyo-coréenne.
- 29 Selon *Al Akham*, des officiers libyens auraient été exécutés pour refus d'obéissance.

Août

- 4 En Egypte, manœuvres américano-égyptiennes « Bright Star »; protestation de la Libye.
- 5 au 8 A. Triki au Japon.
- 6 Arrestation à Alexandrie d'un commando libyen chargé d'assassiner un opposant en exil.
- 7 au 9 A Casablanca, sommet arabe extraordinaire (sans l'Algérie, la Libye — qui a cependant participé aux travaux préliminaires —, la Syrie et le Liban); le communiqué final n'approuve pas franchement l'accord jordano-palestinien et laisse apparaître le maintien des divisions arabes.
- 8 au 10 A. Triki en Chine.
- 9 Début d'une importante campagne d'expulsion des travailleurs étrangers : plus de 30 000 Tunisiens , autant d'Egyptiens et plusieurs milliers de ressortissants africains et arabes , dont 15 000 Syriens.
- 14 Projet d'union arabe sur le modèle de la CEE proposé par le colonel Kadhafi.
- 15 A Rabat, première réunion constitutive des conseils politique et économique de l'UAA.
- 19 La Tunisie remet en vigueur le visa d'entrée pour les Libyens; le centre culturel libyen est fermé.
- 20 au 23 En Tunisie, expulsion de 253 Libyens (dont 30 diplomates) pour espionnage; le 23, rappel du représentant tunisien en Libye.
- 21 Le Foreign Office révèle qu'un sujet britannique est emprisonné en Libye depuis deux mois sous l'accusation d'espionnage.
- 23/27 Sommet à Damas des ministres des affaires étrangères de Libye, Syrie et Iran : condamnation de l'accord jordano-palestinien, du sommet arabe de Casablanca, de la guerre « injuste » de l'Irak à l'Iran; soutien au FSNP (Front de Salut national palestinien, hostile à Arafat).
- 24 Tentative de médiation du Maroc et du Koweït entre la Libye et la Tunisie.
- 25 Le col. Kadhafi fait part de son intention d'assister à l'Assemblée générale de l'ONU à New York le 17 septembre.
- 28 Kadhafi : il faut « abolir les frontières factices érigées par le colonialisme entre les pays arabes ».
- 30 Kadhafi préconise la force pour la réalisation de l'unité arabe et soutiendra tout pays arabe qui suivra cette voie.
- 30 Réunies à Cotonou depuis dix jours, les huit tendances du GUNT décident d'ouvrir les négociations avec H. Habré et de revoir leur relations avec la Libye.

Septembre

- 1 16^e anniversaire de la Révolution célébré à Sebha : peu de délégations étrangères; pas de défilé de l'armée.
- 1 A Sebha, 8e Convention des Comités révolutionnaires sous la présidence de Kadhafi sur le thème : « Pour des missions révolutionnaires locales, nationales [c'est-à-dire à l'échelle du monde arabe], et mondiales ». Discours de Kadhafi le 2.
- 2 Visite du Pdt Chadli en Tunisie, l'affaire des expulsions est au centre des conversations entre les deux chefs d'Etat.
- 3 Discours de Kadhafi mettant en cause le rôle des comités révolutionnaires dans la direction des affaires intérieures libyennes; il oriente leur action vers la révolution mondiale et les invite à travailler avec les mouvements écologiques tel les *Verts* allemands et les mouvements de la paix en Europe. A propos de l'unité arabe, il déclare : « Nous n'avons obligé personne à changer de régime pour faire union avec nous... L'instauration de l'union arabo-africaine... montre que des systèmes opposés, voire contradictoires, peuvent s'unir dans la patrie arabe.
- 3 Selon *Al Ahram*, une mutinerie aurait eu lieu dans l'armée libyenne le 31 août.
- 4 au 8 Selon un communiqué du ministère tchadien de l'information démenti par la Libye, de violents combats se dérouleraient à Faya-Largeau entre les troupes libyennes et le GUNT.
- 4 au 8 A Luanda (Angola), conférence des ministres des AE des pays non-alignés.
- 5 M. Mzali annonce le rappel de tous les Tunisiens vivant en Libye.
- 8 Jalloud reçoit le dirigeant de « Fatah, conseil révolutionnaire », Abou Nidal.
- 16 Selon *MENA* (Egypte), le colonel Kadhafi aurait été l'objet d'une tentative d'assassinat commise par des officiers.
- 16 Les CPB se prononcent contre la visite de Kadhafi à l'ONU.
- 16 A. Triki s'entretient à Nouakchott de la question de l'expulsion des travailleurs mauritaniens.
- 19 et 20 Tournée maghrébine de R. Dumas, ministre français des AE (Tunisie, Maroc).
- 20 Dans une interview, le roi Hassan II estime que la France a le même point de vue que le Maroc sur le problème saharien.
- 21 et 22 Visite officielle en Algérie de C. Cheysson, commissaire de la CEE chargé du dialogue Nord-Sud.
- 24 Visite en Tunisie de l'amiral français Leenhart : entretien avec le ministre tunisien de la défense auquel il exprime la détermination de la France de poursuivre la coopération dans le domaine militaire.
- 24 4 avions Mirage libyens violent l'espace aérien tunisien.
- 25 et 26 La Libye menace de recourir à la force pour stopper la campagne de presse en Tunisie; des lettres piégées provenant de Libye sont interceptées à Tunis; la Tunisie expulse quatre diplomates libyens et rompt les relations diplomatiques avec Tripoli.
- 26 Les Etats-Unis expriment leur soutien et leur amitié à Tunis à la suite de plusieurs violations de l'espace aérien tunisien par des avions libyens.
- 27 Tunis rompt ses relations diplomatiques avec Tripoli.
- 28/30 Mohamed Mzali en visite de travail en Algérie.

Octobre

- 1^{er} Kadhafi reçoit le premier ministre marocain, porteur d'un message du roi Hassan II.
- 1^{er} Raid israélien sur le QG de l'OLP de Tunis; condamnation de l'acte par la France, mais approbation implicite par le Pdt Reagan et mutisme à Tripoli.
- 2/4 Conférence de l'OPEP à Vienne qui se termine par un échec.
- 4 Accord turco-libyen sur le contentieux financier : la Turquie sera payée en pétrole brut.

- 6 Selon *Al Ahram* des manœuvres navales libyo-soviétiques se seraient déroulées dans le golfe de Syrte.
- 8 Kadhafi réclame le transfert de l'ONU en pays neutre.
- 9 au 14 Visite à Moscou du colonel Kadhafi qui ne reçoit pas les assurances qu'il souhaitait; l'URSS en revanche l'encourage à appuyer sa proposition de paix au Proche-Orient : conférence de toutes les parties intéressées y compris OLP, Israël et l'URSS; signature d'un simple accord économique et technique. Entretiens avec Gorbatchev; le 14, accords de coopération dont, notamment, de livraison de fusées antiaériennes « Sam 5 » soviétiques.
- 15 Les expulsés de Libye : 32000 Tunisiens, 10000 Egyptiens. De graves difficultés en résultent dans la vie quotidienne libyenne; la JALPS compte introduire 20 000 Soudanais.
- 16 Visite du vice-président syrien Khaddam.
- 17 Une rencontre entre H. Habré et le col. Kadhafi serait en vue selon l'ambassadeur du Tchad à Paris; selon d'autres sources, Goukouni aurait perdu son rôle prééminent dans les FAP (Forces armées populaires).
- 19 Visite du vice-ministre polonais des affaires étrangères.
- 24/10 Visite de Jalloud en Syrie.
- au 4/11
- 25 Visite du ministre du pétrole des Emirats arabes Unis.
- 25 Kadhafi reçoit A. Guédira, conseiller d'Hassan II.
- 26 au 30 6^e session de la commission mixte libyo-polonaise.
- 30 au 31 Visite de A. Triki à Paris : entretien avec R. Dumas et Guy Penne, conseiller de l'Elysée pour les affaires africaines : relations bilatérales, Proche-Orient, Tchad. Il annonce que la commission mixte franco-libyenne se réunira « fin 1985-début 1986 ».

Novembre

- 3/4 Le *Washington post* prête à la CIA un projet de déstabilisation du régime de Kadhafi; Tripoli dénonce les « menées terroristes américaines ».
- 3 A. Triki déclare devant l'AG de l'ONU que la Libye souhaite une union entre le Maroc et le Sahara occidental.
- 4 L'Algérie se déclare solidaire de la Libye dans son conflit avec les Etats-Unis.
- 5 La Libye demande à l'ONU de prendre des mesures contre les Etats-Unis. Cf. le 8.
- 8 Kadhafi à la télévision américaine menace de mener une guerre de subversion à l'intérieur même des Etats-Unis. Il déclare, en outre : « Si la France nous combat au Tchad, nous la combattons de la Martinique à la Nouvelle Calédonie ».
- 8 La Libye demande à l'ONU de transférer son siège hors du territoire américain.
- 11 Visite du ministre mauritanien des affaires étrangères.
- 12 Constitution de nouveaux comités révolutionnaires en Libye.
- 17 au 19 Visite du ministre iranien des affaires étrangères.
- 17 Les nouveaux comités révolutionnaires brûlent les dossiers de l'administration du cadastre à Tripoli puisque « la terre n'est à personne ».
- 18 au 20 Réunion des officiers membres des comités révolutionnaires : renforcement de la révolution, aide aux révolutionnaires dans le monde.
- 18 A. Triki déclare dans une interview à *Emirates Daily* que la Libye est prête à renouer avec l'Irak et la Tunisie.
- 18 Réunion de la commission de conciliation interarabe : le roi Hassan II s'entretient avec Khouildi El Hamidi, chef d'EM libyen, et A. Triki à Rabat.
- 18 au 29 Visite à Alger du col. Khouildi El Hamdi, chef d'état major, et de A. Triki, secrétaire des AE.

- 18 au 22 Visite du général soudanais M. Tawfik, commandant des forces armées soudanaises; il est reçu par Khouildi El Hamidi: renforcement de la coopération militaire.
- 21 au 24 Visite du vice-président du Conseil d'Etat roumain qui est reçu par le col. Kadhafi.
- 23 et 24 Détournement d'un Boeing d'Egypt Air sur La Valette. La prise d'assaut par les commandos égyptiens tourne mal: 57 tués. L'Egypte accuse la Libye d'avoir commandité les pirates. Tension à la frontière égypto-libyenne.
- 23/28 L'Association des Juristes Africains tient à Tripoli une conférence internationale sur l'apartheid.
- 24/25 Tripoli annonce le décès dans un accident de voiture du colonel Eshkal, proche collaborateur du colonel Kadhafi et commandant de la région militaire centrale; à Londres, le Front national pour le salut de la Libye affirme que le colonel a été assassiné.

Décembre

- 2 Visite du général Jaruzelski, chef de l'Etat polonais.
- 3 au 11 Tournée de Kadhafi en Afrique de l'ouest: Sénégal, Mali, Ghana, Burkina-Faso.
- 4 « Table ronde » à Genève sur le Tchad, organisée par le PNUD: 450 millions de dollars d'aide ont été promis à Ndjamena.
- 7 OPEP: changement de stratégie: l'organisme renonce à garder les prix mondiaux mais cherche à reprendre sa place dans le marché. Le cours du pétrole passe de 30 à 22 dollars le 11, mais remonte à 26 dollars le 12.
- 9 Hissène Habré annonce à son arrivée à Paris que « la Libye prépare une nouvelle offensive militaire au Tchad ».
- 11 au 13 Douzième sommet franco-africain à Paris. Présence du roi Hassan II (et de 35 pays africains). La France confirme qu'elle ne veut pas être le « gendarme de l'Afrique », mais lance un avertissement au col. Kadhafi.
- 15 Hissène Habré est reçu à Alger par le Pdt Chadli.
- 21 Le département d'Etat américain dénonce la livraison des missiles Sam soviétiques à la Libye comme une « escalade dangereuse ».
- 24 au 28 Réunion de la commission mixte libyo-soudanaise.
- 25 au 29 Conflit entre le Burkina et le Mali. Le Burkina ordonne la mobilisation générale après avoir accusé le Mali d'un attaque contre la zone d'Agacher revendiquée par le Mali. Le 29 un cessez-le feu est conclu grâce à la médiation du Nigéria et de la Libye.
- 29 JANA qualifie d'« opérations héroïques exécutées par les fils des martyrs de Sabra et Chatila » les attentats du 27 contre El Al à Rome et à Vienne.
- 30 Les Etats-Unis et Israël mettent en cause la Libye dans les attentats de Rome et de Vienne, par l'appui donné à Abou Nidal.
- 31 Le Bureau populaire des relations extérieures condamne « tout acte visant des innocents et menaçant leur vie ».

II. - DOCUMENTS (1)

A. - Gouvernement

Composition du comité populaire général

Cette composition est issue de la 10^e session du CGP (du 23/2/85), elle a été confirmée par la session extraordinaire du 4/5/85, à cette occasion-ci, seul un nouveau secrétaire entre au CPG.

- M. ZARROUK Rajab, secr. du Comité populaire général (*).
- M. KOUAIBA Meftah, secr. du Com. pop. gén. à la justice (*).
- M. TRIKI Ali Abdessalam, secr. du Comité populaire du Bureau populaire des Liaisons extérieures (*).
- M. CHAMEKH Moubarek, secr. du Com. pop. gén. aux Communications et aux Transports maritimes (*).
- M. EL MOUNTASSAR Omar, secr. du Comité populaire général aux industries lourdes (*).
- M. EL CHINE Youssef, secr. du Com. pop. gén. aux Universités (*).
- M. AKILA Mohamed Abou Bakr, secr. du Com. pop. gén. aux sports des masses (*).
- M. EL GAUD Abdelmajid, secr. du Com. pop. gén. à l'énergie atomique (*).
- M. EL ARBACH Jomaa, secr. du Com. pop. gén. à l'électricité (*).
- M. DOURDA Aboui Zid, secr. du Com. pop. gén. à l'aménagement agricole et à la mise en valeur des terres (*).
- M. ABOU FRIOUA Moussa, secr. du Com. pop. gén. à l'Industrie légère (*).
- M. EL MABROUK Mohamed Abdallah, secr. du Com. pop. gén. à la Fonction publique (*).
- M. EL FKI HASSAN Ibrahim, secr. du Com. pop. gén. à la Sécurité sociale (*).
- M. ZLITNI Abdelhafidh, secr. du Com. pop. gén. à l'Enseignement (*).
- M. LANGUA Mourad Ali, secr. du Com. pop. gén. à la Santé (*).
- M. CHAKCHOUKI Faouzi, secr. du Com. pop. gén. à la Planification, à l'Economie, chargé des Affaires pétrolières (***).
- M. ACH-CHOUKRI Mohamed Obeyd, secr. du Com. pop. gén. des Services publics (sic), chargé de l'Habitat (*).
- M. CHARLALA Mohamed Qacem, secr. du Com. pop. aux Finances (*).
- M. OMAR Moussa Mohamed, secr. du Com. des secr. des Centres de recherche (**).
- M. El FTOURI Mohamed Ali Charfeddine, secr. à l'Information et à la Culture [nommé à la session extraordinaire du 4 mai 1985] (**).

(1) Dépouillement, traduction et commentaire par Taoufik MONASTIRI.

Source : *J.R.*, (19), 21/7/85 : 610-611.

Remarque :

(*) Conserve son portefeuille ou ses attributions au Secrétariat du CGP.

(**) Nouvelle affectation.

(***) Conserve son portefeuille avec de nouvelles attributions.

B. - Institutions

1. Résolutions et recommandations de la 10^e session du congrès général du peuple (26 février-2 mars 1985, Tripoli)

Première partie

— I —

Les CPB, [après avoir examiné et discuté le bilan des recommandations et résolutions de la précédente session] : manifestent leur satisfaction en ce qui concerne les résolutions qui ont été mises en application, mais relèvent que l'exécution de certains points n'a pu être menée à bien. Ces points sont :

- 1 - L'emploi des étudiants [dans le secteur productif],
- 2 - La diminution du nombre des fonctionnaires et leur orientation vers [les secteurs productifs],
- 3 - La réduction du nombre des travailleurs étrangers,
- 4 - Les allocations touristiques, et [la réglementation relative aux pièces d'identité servant de passeport],
- 5 - Le plan de mobilisation générale,
- 6 - La commercialisation de la production agricole.

Constatant que ces mêmes points n'avaient pu être mis en application avant la précédente session et qu'ils figurent en tête des recommandations de la dite session, les CPB décident de les mettre en application et donnent ordre pour qu'un rapport soit fourni à chaque session des CPB afin de prendre connaissance des difficultés que pourraient rencontrer les Comités populaires au cours de l'exécution de cette décision. Par ailleurs, les CPB attirent l'attention sur la nécessité de respecter les remarques et observations formulées par certains CPB à propos de l'intérêt qui doit être porté sur :

- l'orientation [professionnelle] agricole,
- la main d'oeuvre agricole,
- la répartition géographique de la population d'après des critères qui tiennent compte de la production,
- la nécessité de rendre plus clairs les rapports et les bilans,
- la mise en place d'un plan [pour réaliser des stocks],
- la fixation des conditions d'utilisation des véhicules automobiles du parc de l'état,
- l'étude du regroupement des municipalités,
- l'apprentissage et la formation,
- la mise en application du « travail socialiste »
- le développement des petites industries,
- l'orientation de la consommation,
- l'unification des prix.

- II -

A - Les CPB enregistrent avec satisfaction qu'un certain nombre de projets prévus par le Plan ont pu être réalisés en 1984. Ils insistent sur la nécessité de continuer dans cette voie en tenant compte des considérations suivantes :

- a) la réalisation des projets doit tenir compte des possibilités disponibles et doit être conforme aux résolutions et recommandations des CPB des précédentes sessions.

b) la priorité doit être donnée aux projets productifs.

c) en ce qui concerne les recettes pétrolières, de nouvelles sources [en devises] doivent être trouvées,

B - Les CPB approuvent le dépassement budgétaire de 1984 et insistent sur la nécessité de limiter les dépenses à ce qui a été décidé par les CPB.

C - Le montant consacré au budget d'équipement pour l'année 1985, est de : MILLE SEPT CENT MILLIONS DE DINARS.

Les CPB recommandent de mettre en application les résolutions et les recommandations figurant dans le mémoire en annexe du budget et de donner la priorité au secteur agricole et à la production industrielle.

D - Le budget de fonctionnement

1 - Le montant consacré au budget de fonctionnement de l'administration est de : MILLE DEUX CENT MILLIONS de DINARS. Les CPB recommandent de :

a) limiter les dépenses à ce qui a été prévu dans le budget,

b) développer les recettes propre à chaque municipalité afin de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'administration,

c) augmenter les primes des agents de l'administration fiscale et des douanes,

d) réduire le nombre des fonctionnaires,

e) supprimer le paragraphe 2-G du mémoire en annexe [du budget].

2 - Le budget de 1985 des forces armées est approuvé.

Deuxième partie LA POLITIQUE INTÉRIEURE

— I —

I) L'ECONOMIE

A) *La balance commerciale* : [Après] discussion de la balance commerciale de 1985 le montant à ne pas dépasser en matière d'importations est arrêté à : MILLE CINQ CENT DIX HUIT MILLIONS de DINARS.

Les CPB recommandent : (les CPB reprennent presque mot pour mot les recommandations prises dans la précédente session concernant ce chapitre).

B) *Les structures* : la réorganisation des sociétés et entreprises publiques,

Les CPB décident :

1 - de faire fusionner les sociétés et entreprises ayant la même activité sauf celles qui doivent rester séparées,

2 - d'ouvrir des filiales de ces entreprises dans les municipalités,

3 - de gérer ces entreprises par des Comités populaires conformément à la loi sur les CP (1),

4 - de respecter l'organisation et la répartition de la production et de contrôler les prix,

5 - de mettre en pratique « le travail socialiste » (2) dans les sociétés et entreprises de commercialisation,

6 - de préparer les cadres nationaux à la gestion de ces entreprises en les orientant et les formant.

II) L'ENSEIGNEMENT

1 - Les CPB approuvent la nouvelle structure de l'enseignement et recommandent de tenir compte des remarques qui ont été faites.

(1) Cela veut dire que la « jamahirisation » des entreprises n'est pas achevée.

(2) Voir Chronique Libye-Doc. in AAN 1984.

2 - Ils recommandent de faire participer d'avantage les Libyens à l'enseignement en insistant sur :

- a) la coordination entre les différentes administrations pour réussir ce programme,
- b) la réintégration dans le corps des enseignants, de ceux qui ont la qualification à enseigner et qui ont quitté l'enseignement,
- c) l'octroi aux enseignants de primes d'encouragement,
- d) la mise en application des programmes proposés par les études de terrain qui ont été faites en liaison avec l'université.

III) LA SANTÉ

Les CPB font les recommandations suivantes :

- 1 — fixer les critères et les conditions requises pour bénéficier des soins à l'étranger.

Les CPB insistent sur les points suivants :

- a) créer des centres spécialisés, pourvus de personnel et d'équipement de qualité et rattachés aux facultés de médecine, ces centres seront chargés de vérifier l'impossibilité de soigner les malades - candidats au départ [à l'étranger] - dans les hôpitaux libyens,
- b) n'accorder l'autorisation de sortie du territoire libyen qu'aux malades pour lesquels il a été prouvé l'impossibilité de les soigner en Libye, et dans ce cas les faire bénéficier de toutes les facilités,
- c) encourager et soutenir la formation de médecins spécialistes libyens,
- d) prendre en charge les frais qu'entraînent ces soins en cas de dépassement du plafond mentionné dans le mémoire en annexe,
- e) autoriser les malades libyens qui veulent se faire soigner à leurs frais, de le faire selon les conditions fixées dans le mémoire en annexe.

2 — Les CPB approuvent le mémoire relatif au régime des ressortissants étrangers en matière de soins. Le Comité populaire général à la Santé est tenu de fixer les critères et conditions requises en tenant compte des recommandations et résolutions des CPB.

IV) LE LOGEMENT

1 — Mise en application du slogan : « la maison est à qui l'habite » (*al-baytu lisākinihi*). Cela doit être fait grâce à une procédure rapide [et automatique], les normes de l'habitation décente doivent être fixées. Les CPB décident l'approbation du mémoire relatif à cette question et font les recommandations suivantes :

- a) les normes de l'habitation décente doivent tenir compte des différences de conditions sociales et de l'environnement entre le milieu urbain et le milieu rural, ces normes doivent être présentées aux CPB;
- b) la publication du carnet d'habitation (*al-kutayyib assakni*) doit être faite assez rapidement;
- c) l'arrêt de l'utilisation des locaux d'habitation comme bureaux administratifs, et le transfert des sièges et bureaux des sociétés et entreprises de productions vers les lieux de leur production.

2 — Les CPB décident l'approbation du mémoire relatif au prêt immobilier et font les recommandations suivantes :

- a) les prêts immobiliers et les prêts complémentaires doivent être accordés par toutes les banques; les taux d'intérêt doivent être équivalents aux frais encourus par les services rendus;
- b) les coopératives et associations de logement et la Caisse d'épargne et d'investissement immobilier doivent être soutenues. Des modalités de remboursement des prêts après fin des travaux de construction des logements, doivent être définies.

3 — Les CPB décident de réserver la construction des logements, des établissements scolaires et des unités de soins, au seul bénéfice des nationaux libyens.

(Les CPB recommandent de prendre plusieurs mesures tendant à encourager la construction).

V) LE SERVICE NATIONAL [CIVIL]

Les CPB recommandent d'établir un plan national de formation et d'apprentissage, d'orienter les étudiants vers les centres de formation selon les besoins et d'obliger les stagiaires à ne pas changer de spécialité au cours d'un même stage.

VI) AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

A — Direction générale du contrôle de l'Administration (L'Inspection générale) :

[Après examen et approbation du rapport de la Direction du contrôle de l'administration, les CPB décident de lui confier une étude sur la recherche des causes du laxisme administratif. Ils décident aussi de renforcer cette direction en personnel libyen].

B — Discussion des rapports de la Banque Extérieure Libyenne et de la Société Arabe Libyenne d'investissements extérieurs :

[En ce qui concerne la BEL, les CPB recommandent son renforcement en personnel libyen. Quant à la SALIE, elle doit accentuer son effort d'investissement tout en s'assurant de la bonne santé des entreprises où elle intervient. Elle doit aussi ouvrir des succursales dans les pays frères et amis].

— II —

LA JAMAHIRISATION

Les CPB ont pris la décision de mettre en application la jamaïrisation.

Après avoir écouté les remarques qui ont été faites par certains Congrès populaires de base, les CPB attirent l'attention sur les points suivants :

- 1 - Mettre au point un programme scientifique complet susceptible de pouvoir être appliqué,
- 2 - Ne pas toucher aux rémunérations des personnes concernées,
- 3 - Tenir compte du volontariat et des motivations personnelles,
- 4 - Tenir compte des situations sociales et de santé,
- 5 - Ne pas dépasser 6 mois [par personne],
- 6 - Ajourner la « jamaïrisation » dans les secteurs techniques sensibles,
- 7 - Appliquer la jamaïrisation (de préférence) dans les secteurs d'activités comparables,
- 8 - Donner la priorité aux étudiants pour les premières étapes,
- 9 - Donner aux femmes libyennes des tâches qui correspondent à leurs capacités.

La jamaïrisation ne doit pas être mise en application dans les Congrès populaires qui ont réservé leur approbation en attendant qu'ils soient prêts à cela. La liste des ces CPB figure dans le mémoire porté en annexe.

— III —

LE QUARTIER JAMAHIRIEN

Les CPB adoptent le mémoire relatif au quartier jamaïrien tout en prenant en considération les remarques qui ont été faites, ils acceptent de surseoir à la mise en application du projet dans le rapport des congrès populaires qui se sont montrés réservés vis à vis de ce projet.

Toutefois les CPB font les remarques suivantes :

- 1 - faire des essais d'abord;
- 2 - réserver un budget particulier pour la gestion de ce quartier, ce budget proviendrait du trésor public (*khazinat al-mujtama'*), ou sous forme d'emprunt remboursable contracté auprès des habitants;

3 - encourager les artisans qui travailleraient dans le quartier; à y installer des coopératives de consommation;

4 - créer des modèles de quartiers jamahiriens qui pourraient servir d'exemples à suivre;

5 - tenir compte de la densité de population;

6 - autoriser le travail volontaire bénévole;

7 - encourager tous ceux qui sont à l'extérieur du quartier et qui lui fournissent leur aide;

8 - se conformer aux normes du plan du quartier jamahirien pour les futurs plans d'autres quartiers jamahiriens;

9 - permettre à plus d'un congrès populaire de créer un seul quartier jamahirien.

(Quant à la transformation des agglomérations et des villes en lieux de production, les CPB demandent à ce qu'on tente d'abord quelques expériences, qu'elles touchent d'abord la main-d'oeuvre en surplus, et que l'on encourage l'exode urbain [de la ville vers la campagne]. Les CPB demandent l'amendement du dernier paragraphe du mémoire, la priorité doit être donnée au propriétaire originel du terrain).

QUESTIONS GÉNÉRALES

Les CPB font les recommandations suivantes :

- Orienter les familles vers les industries locales et à domicile;

- Refaire la distribution des petites fermes déjà distribuées mais qui ont été laissées à l'abandon, donner la priorité aux personnes à petit revenu;

- Insister sur la nécessité de mettre en application le projet de la bande du littoral « *achcharit as-sâhili* » ;

— IV —

RÉORGANISATION DU SECRÉTARIAT A LA JUSTICE

[La réorganisation proposée concerne essentiellement la tutelle sur les Directions de la Sécurité extérieure et de la Sécurité intérieure. Cf. Rubrique législative].

— V —

RÉORGANISATION DES SECRÉTARIATS DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'ÉCONOMIE ET DU PLAN

Le projet de réorganisation est adopté (cf. Rubrique législative).

— VI —

EXAMEN DES DIFFICULTÉS DES SOCIÉTÉS NATIONALES

A propos de ce point les CPB font les recommandations suivantes :

1 - Ne pas faire fusionner des sociétés en difficulté car cela risque d'accroître leurs difficultés,

2 - Autoriser les dépenses pour l'importation des équipements qui ne se trouvent pas sur le marché intérieur,

3 - Etablir des bases scientifiques pour la gestion des sociétés et entreprises nationales,

4 - Autoriser ces sociétés à importer la main d'oeuvre étrangère spécialisée si celle-ci ne se trouve pas sur le marché intérieur du travail,

5 - Interdire à ces sociétés de signer des contrats avec des sociétés étrangères,

6 - Appliquer l'imposition de taxe spéciale en cas de retard de paiement,

7 - Limiter les frais généraux,

8 - Faire le tri des sociétés et entreprises publiques qui ont réussi à faire des rapports sur elles, et les présenter devant les CPB,

- 9 - Faire respecter la spécialisation de chaque société ou entreprise,
- 10 - Ne pas pratiquer des prix élevés et tenir compte des besoins des citoyens,
- 11 - Ne pas faire travailler le personnel et les membres des comités populaires de ces entreprises, à l'étranger,
- 12 - Ne pas pratiquer de dépassement en matière de dépense.

— VII —

TOURISME ET LOISIRS POPULAIRES

[Les remarques des CPB portent sur :

Les loisirs des enfants, la protection des sites archéologiques, l'extension du tourisme vers les régions sahariennes, l'ouverture de salles de cinéma dans toutes les régions, l'extension du théâtre jamahirien vers toutes les régions, la nécessité de tenir compte des recommandations du guide de la révolution en matière de loisir, la publication de guides et de cartes touristiques, la nécessité de s'occuper du tourisme thermal et l'obligation de respecter la tradition et la morale islamiques quand il s'agit d'animation récréative].

— VIII —

L'ÉPARGNE ORGANISÉE

Les CPB adoptent le mémoire et considèrent que le principe du profit est incompatible avec les fondements de la nouvelle société socialiste.

— IX —

LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les CPB adoptent le mémoire tout en insistant sur les points suivants : les sociétés nationales doivent être soutenues et on doit se passer des sociétés étrangères. Tout contractant avec une société étrangère inefficace doit être sanctionné.

— X —

LES VÉHICULES AUTOMOBILES DE LUXE

Les CPB adoptent le mémoire qui leur a été présenté. Toutefois ils demandent la suppression du paragraphe 4 relatif à l'augmentation du prix du carburant et ils font les remarques suivantes :

- 1 - L'importation des véhicules automobiles de luxe est interdite sauf pour les services de la Sécurité et pour la Direction du protocole.
- 2 - Les taxes douanières et les différentes taxes sur les pièces détachées sont augmentées.
- 3 - Les Secrétariats, les entreprises publiques et les sociétés ne sont pas autorisés à utiliser des véhicules automobiles de luxe.
- 4 - Les garages techniques spécialisés et les pièces détachées doivent être à la disposition [de tous].

— XI —

LES QUALITÉS REQUISES POUR ÊTRE NOMMÉ (COOPTÉ)

(Toute personne cooptée par « *tas'iid* » doit répondre aux conditions suivantes :

- 1 - Elle doit présenter un état de ses biens avant et après son entrée en fonction,
- 2 - Elle doit avoir accompli [son service militaire],
- 3 - Elle doit avoir fait preuve d'assiduité aux séances des CPB, sa fiche de présence en faisant foi,
- 4 - La cooptation doit se faire dans son propre Congrès populaire, et en toute sincérité,
- 5 - Le candidat doit être de nationalité libyenne.

— XII —

LES QUESTIONS ORALES AUX SECRÉTAIRES
DES CONGRÈS ET DES COMITÉS POPULAIRES

Un des points fondamentaux du pouvoir populaire est que les congrès populaires choisissent leurs comités populaires pour mettre en application leurs recommandations et résolutions. Ils sont responsables devant leurs congrès. Ceux-ci ont la possibilité d'interpeller et de demander des comptes aux comités populaires. Ils peuvent aussi les renverser. Les remarques des CPB sont regroupées par sujet et sont exposées devant le CGP lorsqu'elles concernent le Comité populaire général (3).

— XIII —

LES TERRES AGRICOLES ABANDONNÉES ET NON-CULTIVÉES

Les CPB font les remarques suivantes :

1 — Un avertissement doit être fait aux propriétaires de ces terres, elles leur sont confisquées et distribuées dans le cadre du remembrement au cas où ils ne tiennent pas compte de l'avertissement.

2 — Une étude doit être faite pour trouver les causes de l'abandon.

3 — Les terres agricoles doivent être partagées en unités de production et distribuées aux citoyens dans le cadre du remembrement familial afin qu'ils les exploitent eux-mêmes.

4 — Le découpage de la JALPS en régions :

a - Le littoral,

b - Les aires de pâturage et non-irriguées,

c - Les oasis, leurs limites doivent être fixées,

5 — Les agriculteurs doivent être aidés.

6 — Les bénéficiaires des distributions de terres doivent être en priorité les proches et les héritiers.

7 — Les terres céréalières et les aires de pâturage sont exclues [des distributions].

8 — Les projets agricoles qui ont échoué doivent être reconvertis en unités de production céréalières.

9 — La recommandation précédente est particulièrement applicable pour la région du littoral (*ach-charit as-sâhilî*).

10 — La distribution des terres se fait selon l'ordre prioritaire.

— XIII —

LA PARTICIPATION DES LIBYENS DANS LES SOCIÉTÉS

Les CPB recommandent la préparation d'un projet de loi concernant cette question.

Troisième partie
PROMULGATION DES LOIS

(Adoption de 22 projets de lois [cf. Rub. légis.]).

Quatrième partie
LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

1) LE BPLE

Après l'examen et la discussion du rapport d'activité du Comité populaire du Bureau populaire des Liaisons extérieures. Les CPB approuvent les décisions suivantes :

1 - renforcer l'action du BPLE et le soutenir financièrement afin qu'il soit plus efficace dans sa lutte contre les forces colonialistes ennemies de la nation arabe,

(3) Le gouvernement

2 - insister sur la nécessité de soutenir les causes de la liberté et de l'émancipation [des peuples],

3 - participer aux conférences importantes au niveau arabe, islamique, africain ou mondial.

4 - présenter [devant les CPB] les activités du BPLE.

II) RELATIONS AVEC LA GRANDE BRETAGNE

[La Libye doit renforcer ses liens avec le peuple britannique, la G.B. doit s'abstenir de protéger et de donner refuge aux ressortissants libyens qui fuient les tribunaux de leur pays, elle doit les remettre à la Libye, elle doit arrêter sa propagande et ses actions hostiles à la JALPS, elle doit libérer tous les Libyens qui sont emprisonnés et arrêter sa campagne de harcèlement contre les citoyens libyens résidants en G.B.]

III) ACCORDS ET CONVENTIONS SIGNÉS EN 1984

[Les CPB ratifient les textes qui ont été signés. Ils recommandent de veiller à ce que ces accords soient conformes à la législation libyenne et de donner la priorité aux accords avec les pays arabes frères] (4).

IV) RELATIONS AVEC L'EGYPTE

[Réprobation de l'attitude des pays qui contrairement aux décisions du Sommet de Bagdad et de la Ligue des Etats Arabes, ont renoué leurs relations avec le régime égyptien. Les CPB incitent les forces révolutionnaires arabes à annihiler les accords de « Camp David » [*Tstabl Dâwûd*].

V) L'EXPANSIONNISME SIONISTE EN AFRIQUE

Les CPB réitèrent leurs recommandations passées, demandent le renforcement du soutien aux forces et mouvements de libération nationales en Afrique et particulièrement les forces anti-apartheid. Ils recommandent de mener une campagne d'explication auprès des pays africains pour qu'ils ne reprennent pas leurs relations avec Israël. Ils insistent sur la nécessité d'établir un plan pour faire face à la pénétration sioniste en Afrique].

VI) LE PROBLÈME PALESTINIEN ET SON ÉVOLUTION

[Les CPB lancent un appel pour continuer à soutenir les forces combattantes palestiniennes et notamment l'organisation Néo-Fath (anti- Arafat). Ils demandent la convocation du Congrès du peuple arabe pour mettre en jugement Y. ARAFAT].

VII) LES ASSOCIATIONS D'AMITIÉS

[Les CPB recommandent le renforcement et la multiplication de ces associations].

VIII) LA DEMANDE FAITE A LA TURQUIE POUR RESTITUER A LA LIBYE LES DOCUMENTS D'ARCHIVES

[La Turquie est tenue pour responsable d'avoir cédé la Libye à l'Italie et de détenir les archives libyennes. Demande lui est faite de restituer ces archives et de rompre ses relations avec le régime sioniste].

IX) APPEL AUX ARABES POUR METTRE EN JUGEMENT LE REGIME JORDANIEN

X) PRISE DE POSITION CONTRE LES PAYS QUI REÇOIVENT LES « CHIENS ERRANTS »

[Condamnation des pays qui ont accueilli les « chiens errants » et rappel du principe des CPB de tout faire pour, soit faire revenir ces exilés au pays , soit les liquider physiquement là où ils se trouvent].

XI) DEMANDE DE DOMMAGES DE GUERRE A L'ITALIE

(Même recommandation que la session précédente)

XII) RAPPEL DES PROJETS D'UNION AVEC LA SYRIE, L'ALGÉRIE, ET LA TUNISIE. POSITION DE CES PAYS VIS A VIS L'U.A.A.

[Appel est fait en direction de ces pays pour qu'ils rejoignent l'U.A.A].

(4) Voir Doc. supra.

XIII) DISCUSSION DE LA SÉCESSION DE L'EGYPTE DE L'UNION DES REP. ARABES.

[La sécession de l'Egypte est déclarée illégale et les instances de l'Union sont convoquées].

RESOLUTIONS D'ORDRE GENERAL

- 1 - Un Secrétariat à la Recherche scientifique est créé. M. Mohamed Moussa Omar est désigné comme Secrétaire à la Recherche scientifique.
- 2 - Le Secrétaire du Comité général au plan est chargé du Secrétariat au pétrole.
- 3 - En application à l'article 5 du Traité de l'U.A.A., les membres libyens du Comité de l'Union sont nommés et leurs noms figurent en annexe. (4 bis).

*2. Résolutions et recommandations du CGP
(Session extraordinaire du 5-7 mai 1985)*

Les CPB décident :

— I —

- 1 - de renforcer, en hommes et en équipements, le commandement des forces révolutionnaires arabes sous la direction du frère colonel Moammar Kadhafi,
- 2 - d'appeler les masses arabes, dans la patrie arabe, à mener la bataille du devenir commun arabe, en fournissant tous les moyens pour soutenir le commandement des forces révolutionnaires arabes,
- 3 - d'appeler les forces vives dans la patrie arabe, à rejoindre le commandement des forces révolutionnaires arabes,
- 4 - d'appeler les pays arabes progressistes à participer activement au renforcement du commandement des forces révolutionnaires arabes.

— II —

[Ils décident aussi :]

- 1 - de soutenir les combattants au Sud-Liban et d'adopter les enfants des martyrs,
- 2 - d'appeler les masses arabes à participer à la construction du Liban frère et de protéger les familles des victimes de l'agression sioniste.

— III —

SOUTIEN A LA RÉVOLUTION AU SOUDAN

Les CPB saluent le peuple soudanais ainsi que ses forces révolutionnaires. Ils saluent également ses forces armées pour leur position historique favorable aux masses contre le tyran et le laquais. Les CPB ont décidé d'accorder leur soutien matériel et moral à la révolution populaire au Soudan afin que le peuple soudanais puisse sortir du diktat de l'hégémonie américaine, se détacher du régime égyptien de trahison et puisse s'en tenir aux résolutions [du Sommet arabe] de Bagdad qui recommandent d'inscrire le régime égyptien sur la liste noire, jusqu'à ce que l'Egypte revienne sur sa reconnaissance de l'ennemi sioniste et abolisse l'accord de Camp David.

(Tout en réaffirmant cela, les CPB font les remarques suivantes) :

- 1 - La révolution soudanaise [doit] s'engager à suivre la révolution libératrice et unioniste.
- 2 - Le régime doit être celui des masses (régime « *jamāhīrī* »).
- 3 - Les CPB demandent au Soudan de rejoindre le commandement des forces révolutionnaires dans la patrie arabe.
- 4 - La révolution [doit] s'engager à s'opposer et à combattre la réaction et l'impérialisme.

(4 bis) Voir Doc. supra.

5 - Les CPB insistent sur la nécessité d'ouvrir un dossier pour enquêter sur « les chiens errants » (5) qui avaient été entraînés au Soudan, comment ils s'étaient infiltrés en Libye pour se livrer à des actes de sabotage et d'assassinat, qui les avaient entraînés, et par l'intermédiaire de quel pays.

6 - Les CPB insistent sur la nécessité d'ouvrir un dossier concernant une enquête sur l'affaire de la station de radio hostile au peuple de la *Jamahiriya*, qui émettait à partir du Soudan et d'identifier les pays et les partis qui étaient derrière cette radio, qui la finançaient et l'équipaient techniquement.

7 - Les CPB [demandent] l'extradition des « chiens errants » qui restent au Soudan et ceux qui se sont établis en Egypte fuyant la révolution populaire soudanaise.

8 - Ils lancent un appel au Soudan pour qu'il rejoigne l'Union Arabo-africaine.

9 - Ils décident d'envoyer une délégation du CGP pour réaffirmer [leur] soutien matériel et moral au peuple soudanais.

10 - Les CPB chargent le Bureau populaire des Liaisons extérieures d'entamer le dialogue avec la direction soudanaise afin de clarifier sa position et ses orientations en ce qui concerne les causes de la nation arabe et de [lui] présenter des rapports périodiques des CPB.

— IV —

- Conformément, aux résolutions des CPB concernant les débats avec les Comités populaires sectoriels et généraux [adoptés] par le CGP lors de sa 10^e session pour l'année 1985,

- et à la résolution des CPB adoptée lors de leur 1^{ère} session pour l'année 1985,

- et partant du fait que la démocratie est un auto-contrôle du peuple concernant (sic) les débats avec les Comités populaires,

- après avoir passé en revue les résolutions relatives à cette question,

- le Congrès général du peuple a décidé ce qui suit :

1 - Un comité formé du Secrétariat du CGP et des Secrétaires des Congrès populaires des municipalités sera nommé et chargé de s'informer sur les débats ayant eu lieu avec le Comité populaire général avant que les résultats ne soient soumis aux CPB au cours de leur prochaine session ordinaire [qui précède la session du CGP].

2 - Le Comité populaire général [doit] poursuivre sa tâche jusqu'à ce que les résultats des débats précités seront soumis au CGP.

3 - Le CGP après avoir discuté les propositions des membres (présents) et écouté,

— toutes les observations qui ont été émises par les masses des congrès populaires, exerçant ainsi leur droit de contrôle sur certains (membres de comités populaires sectoriels cooptés par *tas'îd*)

— et les transgressions des résolutions des CPB, commises par ces personnes, et qui sont relatives aux qualifications des membres cooptés, en conséquence de cela le CGP a décidé de soumettre ces observations aux CPB afin qu'ils prennent les mesures appropriées nécessaires.

- V -

Le CGP a également décidé de maintenir la composition du Comité populaire général telle qu'elle a été fixée lors de la 10^e session ordinaire, il a toutefois décidé de désigner M. Mohamed Charafeddine EL FITOURI comme Secrétaire du Comité populaire général à l'Information et à la culture. (cf. Doc.).

A 11h 30 la séance extraordinaire du CGP a été levée par l'hymne d'Allah Akbar !

(5) C'est ainsi que sont appelés les opposants au régime libyen qui sont en exil.

III. — INDICATEURS STATISTIQUES (1)

1) Budget

A. — *Budget d'équipement pour l'année 1985*
(en DL et par secrétariat) (*)

Réforme agraire et bonification des terres agricoles	225 000 000
Industries légères	60 000 000
Industrie lourde	300 000 000
Pétrole et gaz	15 000 000
Electricité	150 000 000
Enseignement	110 000 000
Information et Affaires culturelles	13 000 000
Travail et Emploi	10 000 000
Santé	50 000 000
Sécurité Sociale	6 000 000
Sports « jamahiriyen »	10 000 000
Logement	150 000 000
Travaux Publics	160 000 000
Communications et Transport maritime	225 000 000
Economie	30 000 000
Plan	6 000 000
Energie nucléaire	60 000 000
TOTAL	1 580 000 000
Réserve	120 000 000
TOTAL	1 700 000 000

(*) Source : *al-Jarida ar-Rasmiya*, (14), 23/5/85 : 445-474

(1) Traduction par T. MONASTIRI.

Remarque : Le budget d'équipement est en baisse de 19,431 % par rapport à celui de 1984 (2 110 000 000)

B. — *Budget de fonctionnement des Secrétariats (ministères)*
et des Etablissements publics pour l'année 1985 (en DL)

— Comité populaire général	1 080 000
— Offices de la Comptabilité	3 330 000
— Direction Centrale de l'Inspection de l'Administration	1 150 000
— Caisse du Jihad	100 000
— Secrétariat à la justice	14 360 000
— Haute Cour de justice	850 000
— Secrétariat à la Sécurité extérieure	9 000 000
— Secrétariat à la Santé	49 000 000
— Réforme agraire et Bonification des terres	7 700 000
— Service de l'Irrigation	910 000
— Centre des Recherches agricoles	1 100 000
— Secrétariat au Logement et à l'Habitat	3 083 000
— Secrétariat à l'Economie et aux Industries légères	1 400 000

— Direction du Tourisme	550 000
— Service des Richesses sous-marines	385 000
— Service des Projets industriels	1 000 000
— Secrétariat aux Finances	5 500 000
— Secrétariat à l'Enseignement	9 913 000
— Direction des Equipements et Moyens d'enseignement	12 143 000
— Ecole islamique des Arts et Métiers	450 000
— Direction des Antiquités	2 928 000
— Secrétariat aux Universités	3 550 000
— Université El Fateh (Tripoli)	26 000 000
— Université Gar Younes (Benghazi)	24 000 000
— Université technique de Brega (an-Najm as-Sâti')	2 800 000
— Université de Sebha	2 650 000
— Instituts supérieurs de Technologie	5 000 000
— Comité National de la Recherche Scientifique (devenu « Secrétariat » à la Recherche scientifique)	1 000 000
— Secrétariat à l'Electricité	3 900 000
— Secrétariat à l'Energie	4 000 000
— Secrétariat aux Communications et aux transports maritimes	14 500 000
— Secrétariat aux Sports « jamahiriens »	4 000 000
— Secrétariat au Plan	1 370 000
— Secrétariat à la Fonction publique	1 760 000
— Secrétariat à la Sécurité Sociale	900 000
— Caisse de la Sécurité sociale	1 300 000
— Centres de rénovation des villes de Tripoli et Benghazi	3 300 000
— Secrétariat aux Travaux Publics	913 500
— Comité administratif pour l'Information révolutionnaire	20 000 000
— Cellule pour l'Information extérieure	4 000 000
— Comité populaire pour le Bureau populaire des liaisons extérieures	22 500 000
— Forces armées (chiffre non-communicé)	
— Secrétariat au Pétrole	898 500
— Secrétariat aux Industries lourdes	1 000 000
— Divers	60 100 000
— Soutien et Solidarité	5 500 000
— Réserve	1 470 000
— Total des prévisions de l'administration et des Secrétariats	342 344 000
— Total des prévisions des Comités populaires des municipalités	857 656 000
— TOTAL ENSEMBLE	1 200 000 000

Remarque : Le budget de fonctionnement est en diminution de 16,67 % par rapport à 1984 (1 440 180 000)

(*) Source : *al-Jarida ar-Rasmiya*, (14), 23/5/84 : 475-485.

C. — Prévisions des recettes budgétaires pour l'année 1985 en DL (*)

— Impôt sur le revenu des entreprises	90 000 000
— Impôt sur le revenu des personnes	130 000 000
— Impôt sur le revenu agricole	10 000 000
— Timbres	90 000 000
— Taxes sur les lieux de loisirs	250 000
— Taxes sur les marchandises	360 000 000
— Taxes sur la production	90 000 000

TAXES SUR LES SERVICES :

— Taxes et enregistrement des services judiciaires	5 000 000
--	-----------

— Taxes et enregistrement des services de communications	48 000 000
— Taxes diverses	1 500 000

RECETTES DES SERVICES :

— Recettes des services de l'agriculture	2 500 000
— Recettes de la Police	3 000 000
— Recettes des services de l'habitat	4 000 000
— Recettes des services de la santé	5 000 000
— Recettes des perceptions douanières	2 000 000
— Recettes divers	10 750 000
— Secteur bancaire	120 000 000
— Secteur des assurances	3 000 000
— Participation de la Caisse de la Sécurité sociale aux frais de santé	30 000 000
— Participation du secteur public	25 000 000
— taxe supplémentaires	15 000 000
— NOC	155 000 000

TOTAL	1 200 000 000
-------	---------------

(*) Source : *al-Jarida ar-Rasmiya*, (14), 23/5/85 : 475-485.

2) Démographie

Résultats préliminaires du recensement général de la population

Le recensement général de la population a eu lieu du mois de mai 1984 à la fin du mois d'août de la même année (1). Les chiffres qui suivent ont été publiés au début de 1985. Ils concernent la situation démographique de la Libye au 31 juillet 1984 à minuit. Plus de 8 000 fonctionnaires - tous Libyens et dont la plupart étaient des enseignants - ont participé aux opérations du recensement. L'administration a profité de cette occasion pour effectuer deux autres opérations de recensement : celui des biens immeubles et celui des biens fonciers (le cadastre); les résultats de ces deux recensements vont paraître sous peu.

De ces résultats préliminaires nous pouvons déduire que :

1 - le nombre total des résidents à la date du recensement était de 3 637 488 (dont 3 237 160 Libyens et 400 328 étrangers).

En 1973, les chiffres définitifs étaient respectivement : 2 249 222 de résidents, 2 052 357 de Libyens et 196 865 étrangers.

Il y a un accroissement de :

1 388 266, 1 184 803, et 203 463. Cela représente un taux de croissance de 61,7 %, 57,7 % et 103,3 %.

2 - La population étrangère représente 11 % de la population totale.

3 - Le taux de croissance annuel de la population libyenne a été de 4,2 % ce qui représente un des taux les plus élevés du monde.

4 - Sur les 3 237 160 Libyens recensés, 1 653 471 sont des hommes et 1 583 830 des femmes, c'est à dire que pour 100 femmes on a 104 hommes alors qu'en 1973 il y avait 106 femmes pour 100 hommes.

5 - Le nombre de ménages est passé de 387 041 à 569 679 ce qui représente un taux de croissance de 47,2 % (ce taux est inférieur au taux moyen de croissance de la population générale).

(1) Les autres recensements ont eu lieu successivement en 1954, 1964, et 1973.

6 - La taille moyenne des ménages est de 6,4 personnes, alors qu'elle a été en 1973 de 5,8 (la distinction entre ménages libyens et ménages étrangers n'a pas encore été publiée),

7 - Sur 1 936 034 résidents âgés de 15 ans et plus, 927 058 occupent un emploi (c'est à dire 47,9 % de la population active),

8 - Sur 1 611 689 libyens âgés de 15 ans et plus, 663 990 occupent un emploi (soit 41,2 %), ce qui veut dire que 947 699 des libyens âgés de 15 ans et plus sont inoccupés (soit 58,8 %); ce sont les étudiants, les femmes au foyer, les retraités et les autres inactifs.

9 - Sur 832 820 Libyens de sexe masculin âgés de 15 ans et plus, 573 230 occupent un emploi (soit un taux de 68,8 %), et sur 778 869 libyens de sexe féminin dont l'âge est de 15 ans et plus, 90 760 occupent un emploi (soit un taux de 11,7 %, alors que ce taux était de 5,6 % au précédent recensement).

10 - sur les 927 058 résidents âgés de 15 ans et plus et occupant un emploi, 663 990 sont libyens (soit un taux de 71,6 %) et les 263 068 restant sont des étrangers (soit un taux de 28,4 %).

11 - La densité de la population est presque égale à 2 h/km², mais certaines municipalités accusent une densité élevée :

Tripoli : 583 h/km²

Zaouiya : 80 h/km²

Misrâta : 79 h/km²

al-Khoms : 77 h/km²

Benghazi : 49 h/km²

8 municipalités ont une densité inférieure à 1 h/km² :

Ghadamès : 0,8 h/km²

Syrte : 0,7 h/km²

Souf al-Jin : 0,7 h/km²

Ajdabiya : 0,5 h/km²

Châti : 0,5 h/km²

Oubâri : 0,5 h/km²

Morzouq : 0,1 h/km²

Koufra : 0,05h/km²

Moins de la moitié de la population libyenne (46,6 %) vit dans 3 municipalités : Tripoli (27,2 %), Benghazi (13,3 %) et Zâouiya (6,1 %). En 1973 ce taux était de 49,1 %. Par ailleurs, presque 4/5 de la population libyenne vivent sur le littoral méditerranéen (81,3 %) alors que cet espace habité ne représente que moins du 1/5 de la surface totale de la Libye qui est de 1,760 millions de km².

On peut aussi remarquer que le taux d'accroissement démographique des municipalité à faible densité de population a nettement augmenté entre 1973 et 1984, la population de Syrte s'est accrue de 131 %, celle de Koufra de 112 % et celle de Sebha de 101 %.

TABLEAU I
Recensement général de la population

Municipalités	Ménages	Libyens			Non-Libyens			Ensemble		
		Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Tobrouk	12 718	43 685	42 326	86 011	5 267	2 728	7 995	48 952	45 054	94 006
Derna	15 835	46 207	45 375	91 582	10 183	3 266	13 449	56 390	48 641	105 031
Jabal al-Akhdar	17 175	55 429	54 638	110 067	7 290	3 305	10 595	62 719	57 943	120 662
al-Fatih	14 335	47 264	46 606	93 870	6 123	2 770	8 893	53 387	49 376	102 763
Benghazi	75 436	214 061	203 451	417 512	42 893	24 981	67 874	256 954	228 432	485 386
Ajdabiya	14 459	44 556	43 509	88 065	9 839	2 643	12 482	54 395	46 152	100 547
Syrte	17 177	45 697	44 292	89 989	17 859	3 148	21 007	63 556	47 440	110 996
Souf al-Jin	8 023	19 911	19 210	39 121	5 359	715	6 074	25 270	19 925	45 195
Koufra	3 879	10 295	10 161	20 456	3 773	910	4 683	14 068	11 071	25 139
Misrata	17 257	76 362	73 527	149 889	24 365	4 041	18 406	100 727	77 568	178 295
Zliten	16 643	48 592	46 646	95 238	4 804	1 065	5 869	53 396	47 711	101 107
al-Khoms	22 376	71 035	68 489	139 524	7 953	2 165	10 118	78 988	70 654	149 642
Tarhouna	13 726	39 940	38 862	78 802	4 684	1 154	5 838	44 624	40 016	84 640
Tripoli	161 277	457 353	428 909	886 262	70 885	33 550	104 435	528 238	462 459	990 697
al-Aziziya	13 409	37 663	35 532	73 195	10 514	1 359	11 873	48 177	36 891	85 068
Zaouiya	32 702	102 689	99 253	201 942	14 239	3 894	18 133	116 928	103 147	220 075
Niqat										
al-Khams	28 102	84 459	81 604	166 063	12 044	3 477	15 521	96 503	85 081	181 584
Gharyan	19 113	54 791	52 546	107 337	8 281	1 455	9 736	63 072	54 001	117 073
Yefren	12 272	35 298	33 548	68 846	3 924	650	4 574	39 223	34 198	73 420
Ghadames	7 805	24 119	23 413	45 532	4 064	651	4 715	28 183	24 064	52 247
Sebha	12 191	31 759	30 328	62 087	10 775	3 309	14 084	42 534	33 637	76 171
Chati	7 841	21 493	20 748	42 241	3 785	723	4 508	25 278	21 471	46 749
Oubari	8 836	21 406	21 247	42 653	5 089	959	6 048	26 495	22 206	48 701
Morzouq	7 092	19 266	19 610	38 876	2 830	588	3 418	22 096	20 198	42 294
Ensemble	569 679	653 330	583 830	1 237 160	296 822	103 506	400 328	950 152	687 336	1 637 488
Recensement de 1973	387 041	1 057 912	994 445	2 052 357	133 934	62 931	196 865	1 191 846	1 057 376	2 249 222

Source : Secrétariat du Comité populaire général à l'enseignement. Direction des statistiques de l'éducation.

TABLEAU II
Recensement de la population active (1)

Municipalités	Actifs Inactifs	Libyens			Etrangers			Ensemble		
		Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Tobrouk	A	14 176	3 807	17 983	4 591	223	4 814	18 767	4 030	22 797
	I	5 800	15 508	21 308	127	1 945	2 072	5 927	17 453	23 380
Derna	A	15 664	5 585	21 349	8 827	549	9 376	24 491	6 134	30 625
	I	7 391	16 604	23 995	242	1 712	1 954	7 633	18 316	25 949
Jabal al-Akhdar	A	18 897	5 112	24 009	5 567	303	5 870	24 464	5 415	29 879
	I	8 338	21 672	30 010	248	1 758	2 006	8 586	23 430	32 016
al-Fatih	A	16 170	3 319	19 489	4 732	339	5 071	20 902	3 658	24 560
	I	6 216	19 399	25 615	237	1 355	1 592	6 453	20 754	27 207
Benghazi	A	74 303	12 813	87 116	32 262	2 622	34 884	106 565	15 435	122 000
	I	32 751	85 596	118 347	2 244	14 215	16 459	34 995	99 811	134 806
Ajdabiya	A	14 867	2 199	17 066	9 118	458	9 576	23 985	2 657	26 642
	I	5 969	17 988	23 957	175	1 372	1 547	6 144	19 360	25 504
Syrte	A	16 554	2 210	18 764	15 526	456	15 982	32 080	2 666	34 746
	I	5 993	18 431	24 424	182	1 312	1 494	6 175	19 743	25 918
Souf al-Jin	A	6 542	421	6 963	5 065	138	5 203	11 607	559	12 166
	I	2 920	8 607	11 527	12	309	321	2 932	8 916	11 848
Koufra	A	3 477	483	3 960	3 210	117	3 327	6 687	600	7 287
	I	1 246	4 327	5 573	150	453	603	1 396	4 780	6 176
Misrata	A	25 813	1 424	27 237	22 437	772	23 209	48 250	2 126	50 446
	I	12 470	33 200	45 670	208	1 732	1 940	12 678	34 932	47 610
Zliten	A	16 046	894	16 940	4 355	243	4 598	20 401	1 137	21 538
	I	7 743	21 152	28 895	60	436	496	7 803	21 588	29 391
al-Khoms	A	24 457	964	25 421	6 787	351	7 138	31 244	1 315	32 559
	I	10 142	31 180	41 322	181	928	1 109	10 323	32 108	42 431
Tarhouna	A	13 906	659	14 565	4 004	286	4 290	17 940	945	18 885
	I	5 409	17 965	23 374	63	401	464	5 472	18 366	23 838
Tripoli	A	162 996	24 869	187 865	54 699	6 073	60 772	217 695	30 942	248 637
	I	75 430	190 833	266 263	2 905	16 575	19 480	78 335	207 408	285 743
al-Aziziya	A	13 598	2 377	15 975	9 820	135	9 955	23 418	2 512	25 930
	I	5 808	15 914	21 722	62	675	737	5 870	16 589	22 459
Zaouiya	A	35 198	6 082	41 280	11 969	608	12 577	47 167	6 690	53 857
	I	16 788	43 830	60 618	299	1 727	2 026	17 087	45 557	62 644
Niqat al-Khams	A	30 787	5 307	36 094	10 420	715	11 135	41 207	6 022	47 229
	I	13 380	36 990	50 370	321	1 684	2 005	13 701	38 674	52 375
Gharyan	A	19 150	2 089	21 239	7 508	384	7 892	26 658	2 473	29 131
	I	9 464	24 792	34 256	168	550	718	9 632	25 342	34 974
Yefren	A	12 473	2 907	15 380	3 583	151	3 734	16 056	3 058	19 114
	I	6 516	14 968	21 484	35	250	285	6 551	15 218	21 769
Ghadames	A	8 242	1 188	9 430	3 572	255	3 827	11 814	1 443	13 257
	I	4 596	11 248	15 844	38	247	285	4 634	11 495	16 129
Sebha	A	10 535	1 829	12 364	9 054	394	9 448	19 589	2 223	21 812
	I	4 548	12 292	16 840	305	1 677	1 982	4 853	13 969	18 822
Chati	A	6 838	1 413	8 251	3 189	83	3 272	10 027	1 496	11 523
	I	3 930	8 799	12 729	156	355	511	4 086	9 154	13 240
Oubari	A	6 623	1 514	8 137	4 436	114	4 550	11 059	1 628	12 687
	I	3 512	8 455	11 967	311	490	801	3 823	8 945	12 768
Morzouq	A	5 888	1 295	7 183	2 515	53	2 568	8 403	1 348	9 751
	I	3 230	8 359	11 589	95	295	390	3 325	8 654	11 979
Ensemble	A	573 230	90 760	663 990	247 246	15 822	263 068	820 476	106 582	920 058
	I	259 590	688 109	947 699	8 824	52 453	61 277	268 414	740 562	1 008 976
	E	832 820	778 869	1 611 689	256 070	68 275	324 345	1 088 890	847 144	1 936 034

(1) Résidents âgés de 25 ans et plus.

Source : op. cit.

3) Enseignement

TABLEAU I

Effectifs des élèves et enseignants(primaire, préparatoire, secondaire, technique, coranique et normal)
(1983-84)

Enseignement	Elèves			Enseignants		
	M	F	Total	L	E	Total
Primaire	364 025	330 382	694 407	37 309	693	39 002
Préparatoire	130 381	100 289	230 670	16 891	3 540	20 431
Secondaire	41 575	22 443	64 018	1 498	3 622	5 120
Sec. technique	17 665	4 552	22 217	947	1 288	2 235
Normale	9 497	19 983	29 480	546	2 259	2 805
Coran. primaire	26 850	23 707	50 557	4 243	347	4 590
Coran. prépa.	4 552	2 026	6 578	409	211	620
Coran. second.	1 497	134	1 631	101	129	230
Coran. instituts	1 485	45	1 530	75	39	114
Total	597 527	503 561	1 101 088	62 019	12 128	75 147

Légende : M : de sexe masculin, F : de sexe féminin. L : Libyens, E : étrangers.

Source : Secrétariat du Comité populaire général à l'enseignement. Direction des statistiques de l'éducation.

TABLEAU II

*Effectifs des enseignants par cycle
et par pays d'origine*(primaire, préparatoire, secondaire, technique, coranique et normal)
(1983-84)

Cycle	Libye	Egypte	Palestine	Autres Arabes	Autres Etrangers	Total Etrangers	Ensemble
Primaire	37 309	883	693	80	37	1 693	39 002
Préparatoire	16 891	2 432	811	127	170	3 540	20 431
Secondaire	1 498	2 649	473	211	289	3 622	5 120
Sec. technique	947	1 002	145	74	67	1 288	2 235
Normale	546	1 782	251	64	162	2 259	2 805
Coran. primaire	4 243	76	64	194	13	347	4 590
Coran. prépa.	409	164	31	7	9	211	620
Coran. second.	101	108	13	2	6	129	230
Coran. instituts	75	25	10	3	1	39	114
Total	62 019	9 121	2 491	762	754	13 128	75 147

Source : Secrétariat du Comité populaire général à l'enseignement. Direction des statistiques de l'éducation.

Remarque générale : Les statistiques que nous publions ci-dessus sont tirées directement des statistiques officielles; elles sont ou simplement traduites de l'arabe, ou composées à partir des données officielles.